

SRL CMS BENELUX
RUE JEAN JAURES 5
7190 ECAUSSINNES

PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/05/2023, les sociétés :

LISAM.CLOUD

N° entreprise : BE 0539.942.085

Forme : SRL

Capital social : 18.600 €

Siège social : RUE JEAN JAURES 5 - 7190 ECAUSSINNES

RPM : MONS

Objet social : La société a pour objet :

- La fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, au détail et en gros, de logiciels et de matériel informatique notamment multimédia
- Le commerce de détail spécialisé d'équipements de bureau, d'ordinateurs et de matériel de télécommunication, ainsi que tous leurs accessoires généralement quelconques
- Le conseil en système informatique
- Les activités de conseil concernant le type et la configuration du matériel informatique et les applications logicielles
- L'analyse des besoins et des problèmes des utilisateurs et la présentation de la société
- La conception, le développement, le montage, la gestion, la maintenance, la réparation et l'administration de systèmes informatiques
- La création, la réalisation, le développement et la gestion de bases de données ainsi que tous services y ayant trait
- La création, la vente ou la location de sites web
- L'audit, la maintenance de parc informatique, l'hébergement de sites internet, la vente, la location de noms de domaine, la consultance informatique sous toutes ses formes
- L'installation, la conception et le développement de réseaux informatiques
- Les activités des intégrateurs de réseaux
- L'exploitation et le développement de connexions Internet
- La réparation, l'entretien, la maintenance de matériel informatique et dérivés
- Les activités généralement quelconques rattachées à l'informatique

Le tout dans le sens le plus large du terme.

La société a encore pour objet la maintenance de parcs informatiques.

Elle pourra réaliser son objet tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra se livrer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur, se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.



ET:

COMPUTER MARKETING SERVICES BENELUX (= CMS BENELUX)

N° entreprise : BE 0429.798.783

Forme : SRL

Capital social : 18.592 €

Siège social : RUE JEAN JAURES 5 – 7190 ECAUSSINNES

RPM : MONS

Objet social :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes activités dans le secteur informatique et ses dérivés et plus spécialement :

- L'importation, l'exportation, la location, l'achat, la vente, en gros ou en détail, de tout matériel informatique ou autre ayant trait à l'informatique
- La conception, la diffusion et la commercialisation de tous programmes ou méthodes informatiques
- L'assistance technique ou intellectuelle pour tous problèmes informatiques

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra réaliser son objet social, soit par action directe, soit en prenant des intérêts dans des entreprises, des sociétés, en tout ou en partie, similaires ou connexes.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société CMS BENELUX SRL par la société LISAM.CLOUD SRL dans le but de réduire les coûts et de simplifier la gestion.

Le présent projet est établi conformément à l'article 693 du code des sociétés. Du fait que la SRL absorbante détient la totalité des parts de la SRL absorbée, il est fait application des articles 676 et 719 à 725 du code des sociétés, qui prévoient notamment un projet de fusion simplifié.

Il est établi ce qui suit :

- Les apports effectués par la société absorbée ne sont pas rémunérés par l'attribution de parts de la société absorbante, il ne doit donc pas être établi un rapport d'échange.
- Pas d'augmentation de capital : du fait de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société absorbante.
- La société absorbée sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.
- Il n'est pas requis d'arrêter les émoluments des commissaires, réviseurs d'entreprises ou experts-comptables dès lors qu'aucun rapport d'échange n'est dressé.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés appelées à fusionner.
- Le présent projet de fusion sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Mons pour la société absorbante SRL LISAM.CLOUD, et au greffe du tribunal de commerce de Mons pour la société absorbée SRL CMS BENELUX.



- La fusion sera applicable au 01/07/2023. Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 01/01/2023.
- L'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion aura lieu dans les délais légaux, soit dans 6 semaines. La gérance communiquera au moins un mois avant l'assemblée les états comptables et le rapport.

Fait à Ecaussinnes le 15/05/2023



Michel HEMBERG
Administrateur



Thierry LEVINTOFF
Administrateur